



## apport de stock lors de la création de SARL

Par **BTS**, le **30/06/2009** à **19:15**

J'ai clôturé une entreprise individuelle (commerce) pour créer une SARL.

Un commissaire aux apports avait évalué mon entreprise (hors stock) et cette valeur a servi de capital à la SARL.

Le stock de l'EI (15000 €) a été apporté à la SARL mais j'ai déjà été taxé sur ce stock suite au bilan de l'EI au titre de l'IR.

Ce stock m'appartenant et ne tenant pas à être à nouveau imposé dans le cadre de l'IS, ou doit-il figurer dans le 1<sup>er</sup> bilan de la SARL ?

merci